

Mme BERGIER



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 24 novembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 3 mai 2024 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 août 2015,

Madame Jeanine Marie **BERGIER**, en son vivant gérante de société, veuve de Monsieur Edmond Clément BERNARD, demeurant à CAVAILLON (84300) 131, Avenue Beauséjour.

Née à CADENET (84160), le 12 décembre 1930.

Décédée à CAVAILLON (84300) (FRANCE), le 16 décembre 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Foulques de SABRAN PONTEVES, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Foulques de SABRAN-PONTEVES, Emmanuel DRUJON



Ecrit par Echo du Mardi le 3 mai 2024

d'ASTROS notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à LOURMARIN, place de l'Ormeau, le 5 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me LEVIT, notaire à CADENET 84160, référence CRPCEN : 84025, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.